

# AFFICHAGE

## Demande de certificat d'autorisation



Les champs marqués d'un \* sont obligatoires

### Lieu d'affichage

Nom du commerce

Numéro civique

\* Nom de rue

Identification par numéro cadastral (Numéro de Lot)

Zonage (si connu)

### Identification du demandeur

Nom du commerce ou entreprise

\* Nom

\* Prénom

Numéro civique

Nom de rue

Ville

Province

\* Code postal

\* Téléphone 1

poste

Téléphone 2

poste

Adresse courriel

### Identification du Propriétaire

\* Même que le demandeur?

Oui  Non

Si vous faites la demande pour et au nom du propriétaire. Vous devrez fournir une procuration signée du propriétaire au moment de la prise de possession du permis. Vous pouvez obtenir le formulaire de procuration sur le site web de la Ville dans la section permis.

Nom

Prénom

Numéro civique

Nom de rue

Ville

Province

Code postal

Téléphone 1	poste
-------------	-------

Téléphone 2	poste
-------------	-------

## Identification de l'entrepreneur / entreprise

Nom de l'entreprise

Nom du responsable

No civique

Nom de rue

Ville

Province

Code postal

Téléphone 1

poste

Téléphone 2

poste

Adresse courriel

## Informations sur l'enseigne

### \* Type d'enseigne

Enseigne permanente     Enseigne temporaire

### \* Méthode d'affichage

Enseigne appliquée (sur le bâtiment)     Enseigne autonome (ex: sur poteau)

! ATTENTION : Les enseignes de type chevalet sont interdites sur tout le territoire de la Ville de Baie-Saint-Paul

### Dimensions

#### \* Système de mesure utilisée

Impérial     Métrique

Largeur de l'enseigne

Hauteur de l'enseigne

Épaisseur de l'enseigne

Distance verticale du sol

### Distance des lignes de terrain

Distance de la ligne avant

Distance de la ligne arrière

Distance de la ligne latérale

### Visuel

Type d'éclairage

NB : La source lumineuse d'une enseigne doit être disposée de manière à ne pas produire d'éblouissement sur la voie de circulation et sur les propriétés voisines et de manière à ce qu'aucun faisceau lumineux ne soit dirigé vers le ciel.

Matériaux utilisés

## Échéancier et coûts des travaux

\* Date prévue de début des travaux

\* Valeur estimée des coûts des travaux

## Tarification

Le frais liés à l'obtention du permis ou certificat sont payables lors du dépôt de la demande de permis ou certificat et sont payables en argent comptant, par chèque ou par paiement direct.

Enseigne permanente	60\$
Enseigne temporaire	20\$

## Confirmation

En cochant la case ci-dessous, je certifie que les renseignements donnés dans le présent document et ses annexes sont à tous les égards vrais, exacts et complets. La délivrance d'un permis ou certificat, l'approbation des plans et devis ainsi que les inspections faites par un fonctionnaire sont des opérations à caractère administratif et ne doivent pas être interprétées comme constituant une garantie de qualité des plans, devis et travaux ou de conformité avec les lois et les règlements applicables à ces travaux. Les dispositions de la présente demande de permis doivent être satisfaites non seulement au moment de la délivrance du permis, mais en tout temps après la délivrance de celui-ci. N'oubliez pas qu'il est interdit d'entreprendre des travaux de construction sans l'obtention d'un permis.

\* J'accepte

Signature

Date

Nom (lettres moulées)